



SNMKR
SYNDICAT NATIONAL
DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES
REEDUCATEURS

TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2026

Cotation & tarif
à partir du 01/01/26

BILANS

Bilan-diagnostic kinésithérapique pour un nombre de séances compris entre 1 et 10, puis à la 30^e séance, puis de nouveau toutes les 20 séances réalisées pour traitement de rééducation et de réadaptation fonctionnelle figurant au chapitre II ou III, sauf exception ci-dessous.

AMK 10,7 • 23,65€

Bilan-diagnostic kinésithérapique pour un nombre de séances compris entre 1 et 10, puis à la 60^e séance, puis de nouveau toutes les 50 séances réalisées pour traitement de rééducation des conséquences des affections neurologiques et musculaires, en dehors des atteintes périphériques radiculaires ou tronculaires.

AMK 10,8 • 23,87€

ARTICLE 1 : RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS ORTHOPÉDIQUES ET RHUMATOLOGIQUES

1A RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS ORTHOPÉDIQUES ET RHUMATOLOGIQUES DU RACHIS (HORS DÉVIATIONS LATÉRALES OU SAGITTALES DU RACHIS)

Rééducation dans le cadre de la prise en charge d'une lombalgie commune **R**

RAM 8,09 • 17,88€

Rééducation des conséquences d'une affection du rachis lombo-sacré hors référentiel sans chirurgie

RAM 8,11 • 17,92 €

Rééducation des conséquences d'une affection du rachis lombo-sacré hors référentiel avec chirurgie

RAO 8,09 • 17,88€

Rééducation des conséquences d'une affection du rachis dorsal sans chirurgie

RAM 8,1 • 17,90 €

Rééducation des conséquences d'une affection du rachis dorsal avec chirurgie

RAO 8,08 • 17,86 €

Rééducation dans le cadre de la prise en charge d'une cervicalgie non spécifique sans atteinte neurologique **R**

RAM 8,07 • 17,83 €

Rééducation dans le cadre d'un traumatisme récent du rachis cervical sans lésion neurologique **R**

RAM 8,08 • 17,86 €

Rééducation des conséquences d'une affection du rachis cervical sans chirurgie

RAM 8,12 • 17,95 €

Rééducation des conséquences d'une affection du rachis cervical avec chirurgie

RAO 8,1 • 17,90 €

Rééducation des conséquences d'une affection d'au moins deux segments du rachis sans chirurgie

RAM 8,13 • 17,97 €

Rééducation des conséquences d'une affection d'au moins deux segments du rachis avec chirurgie sur au moins un segment

RAO 8,11 • 17,92 €

1B RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS ORTHOPÉDIQUES ET RHUMATOLOGIQUES DU MEMBRE SUPÉRIEUR ET DE SA RACINE (HORS AMPUTATIONS)

Rééducation après libération du nerf médian au canal carpien **R**

RSC 8,09 • 17,88€

Rééducation des conséquences d'une affection du poignet ou main non opérée

VSM 8,1 • 17,90 €

Rééducation des conséquences d'une affection du poignet ou main opérée

VSC 8,11 • 17,92 €

Rééducation des conséquences d'une fracture de l'extrémité distale des deux os de l'avant-bras opérée **R**

RSC 8,1 • 17,90 €

Rééducation des conséquences d'une fracture de l'extrémité distale des deux os de l'avant-bras non opérée **R**

RSM 8,11 • 17,92 €

Rééducation des conséquences d'une fracture avec ou sans luxation, non opérée du coude chez l'adulte **R**

RSM 8,12 • 17,95 €

Rééducation des conséquences d'une fracture avec ou sans luxation, opérée du coude chez l'adulte **R**

RSC 8,12 • 17,95 €

Rééducation des conséquences d'une affection du coude ou de l'avant-bras non opérée	VSM 8,09 · 17,88€
Rééducation des conséquences d'une affection du coude ou de l'avant-bras opérée	VSC 8,09 · 17,88€
Rééducation dans le cadre d'une tendinopathie de la coiffe des rotateurs non opérée R	RSM 8,09 · 17,88€
Rééducation après réinsertion et/ou suture d'un ou de plusieurs tendons de la coiffe des rotateurs de l'épaule, par arthroscopie ou abord direct R	RSC 8,11 · 17,92 €
Rééducation des conséquences d'une fracture non opérée de l'extrémité proximale de l'humérus R	RSM 8,1 · 17,90 €
Rééducation des conséquences d'une affection de l'épaule ou du bras non opérée	VSM 8,08 · 17,86 €
Rééducation des conséquences d'une affection de l'épaule ou du bras opérée	VSC 8,1 · 17,90 €
Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre supérieur sans chirurgie	VSM 8,11 · 17,92 €
Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre supérieur avec chirurgie sur au moins un segment	VSC 8,12 · 17,95 €

1C RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS ORTHOPÉDIQUES ET RHUMATOLOGIQUES DU MEMBRE INFÉRIER ET DE SA RACINE (HORS AMPUTATIONS)

Rééducation des conséquences d'une entorse externe récente de cheville-pied opérée	RIC 8,11 · 17,92 €
Rééducation des conséquences d'une entorse externe récente de cheville-pied non opérée R	RIM 8,1 · 17,90 €
Rééducation des conséquences d'une affection de la cheville ou pied non opérée	VIM 8,1 · 17,90 €
Rééducation des conséquences d'une affection de la cheville ou pied opérée	VIC 8,11 · 17,92 €
Rééducation après arthroplastie du genou par prothèse totale ou uni-compartimentaire R	RIC 8,12 · 17,95 €
Rééducation après reconstruction du ligament croisé antérieur du genou R	RIC 8,08 · 17,86 €
Rééducation après ménissectomie isolée, totale ou subtotale, par arthroscopie R	RIC 8,09 · 17,88€
Rééducation des conséquences d'une affection du genou ou de la jambe non opérée	VIM 8,11 · 17,92 €
Rééducation des conséquences d'une affection du genou ou de la jambe opérée	VIC 8,1 · 17,90 €
Rééducation après arthroplastie de hanche par prothèse totale R	RIC 8,1 · 17,90 €
Rééducation des conséquences d'une affection de la hanche ou de la cuisse non opérée	VIM 8,09 · 17,88 €
Rééducation secondaire à l'affection de la hanche ou de la cuisse opérée	VIC 8,09 · 17,88 €
Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre inférieur sans chirurgie	VIM 8,12 · 17,95 €
Rééducation secondaire à l'affection d'au moins deux segments du même membre inférieur avec chirurgie sur au moins un segment	VIC 8,12 · 17,95 €

1D RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS ORTHOPÉDIQUES ET RHUMATOLOGIQUES DE TOUT OU PARTIE DE PLUSIEURS MEMBRES, OU DU TRONC ET D'UN OU PLUSIEURS MEMBRES

Rééducation secondaire à l'affection d'au moins 2 territoires lésés (hors 2 territoires ou plus du même membre ou 2 territoires ou plus du rachis) sans chirurgie	TER 9,49 · 20,97 €
Rééducation secondaire à l'affection d'au moins 2 territoires lésés (hors 2 territoires ou plus du même membre ou 2 territoires ou plus du rachis) avec chirurgie sur au moins un territoire	TER 9,51 · 21,02 €

1E RÉÉDUCATION POUR DÉVIATION LATÉRALE OU SAGITTALE DU RACHIS (PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS)

Rééducation pour déviation du Rachis lombo-sacré	DRA 8,09 · 17,88 €
Rééducation pour déviation du Rachis dorsal	DRA 8,08 · 17,86 €
Rééducation pour déviation du Rachis cervical	DRA 8,11 · 17,92 €
Rééducation pour déviation portant sur au moins deux segments rachis	DRA 8,1 · 17,90 €

1F RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION APRÈS AMPUTATION DE TOUT OU PARTIE DES MEMBRES, Y COMPRIS L'ADAPTATION À L'APPAREILLAGE

Rééducation d'une amputation d'un membre supérieur	APM 8,11 · 17,92 €
Rééducation d'une amputation d'un membre inférieur	APM 8,1 · 17,90 €
Rééducation d'une amputation d'au moins 2 membres	APM 9,5 · 21 €

ARTICLE 2 : RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS RHUMATISMALES INFLAMMATOIRES

RÉÉDUCATION DES MALADES ATTEINTS DE RHUMATISME INFLAMMATOIRE (PELVISPONDYLITE, POLYARTHRITE RHUMATOÏDE...)

• Atteinte localisée à un membre ou le tronc	NMI 8 · 17,68 €
• Atteinte de plusieurs membres, ou du tronc et d'un ou plusieurs membres	NMI 9,01 · 19,91 €

ARTICLE 3 : RÉÉDUCATION DE LA PAROI ABDOMINALE

Rééducation abdominale pré-opératoire ou post-opératoire (inclut la rééducation abdominale post-césarienne)	RAB 8,01 · 17,70 €
Rééducation abdominale du post-partum	RAB 8 · 17,68 €

ARTICLE 4 : RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES D'AFFECTIONS NEUROLOGIQUES ET MUSCULAIRES

RÉÉDUCATION DES ATTEINTES PÉRIPHÉRIQUES RADICULAIRES OU TRONCULAIRES :

• Atteintes localisées à un membre ou à la face	NMI 8,5 · 18,79 €
• Atteintes intéressant plusieurs membres	NMI 10,01 · 22,12 €
Rééducation de l'hémiplégie	NMI 9 · 19,89 €
Rééducation de la paraplégie et de la tétraplégie	NMI 11,01 · 24,33 €

RÉÉDUCATION DES AFFECTIONS NEUROLOGIQUES STABLES OU ÉVOLUTIVES POUVANT REGROUPER DES DÉFICIENCES DIVERSES (COMMANDE MUSCULAIRE, TONUS, SENSIBILITÉ, ÉQUILIBRE, COORDINATION...) EN DEHORS DE L'HÉMIPLÉGIE ET DE LA PARAPLÉGIE, NOTAMMENT LES AFFECTIONS NEURODÉGÉNÉRATIVES

• Localisation des déficiences à un membre et sa racine	NMI 8,51 · 18,81 €
• Localisation des déficiences à 2 membres ou plus, ou d'un membre et à tout ou partie du tronc et de la face	NMI 10 · 22,10 €
Rééducation des malades atteints de myopathie	NMI 10,99 · 24,29 €
Rééducation des malades atteints d'encéphalopathie infantile, du stade initial aux conséquences à l'âge adulte	NMI 11 · 24,31 €
Rééducation des enfants présentant une paralysie cérébrale ou un polyhandicap. NB. Cet acte s'intègre au parcours de rééducation et de réadaptation des enfants en situation de polyhandicap ou de paralysie cérébrale (formation adaptée, objectifs de rééducation...). La prescription initiale de cet acte doit émaner de l'établissement ou du service sanitaire ou médico-social coordonnant le parcours de soins du patient. Les séances d'une durée de l'ordre de 30 minutes sont à adapter aux capacités physiques de l'enfant et au rythme des autres prises en charge.	TER 16 · 35,36 €

ARTICLE 5 : RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS RESPIRATOIRES

Rééducation des maladies respiratoires avec désencombrement urgent (bronchiolite du nourrisson, poussée aiguë au cours d'une pathologie respiratoire chronique). NB. Les séances peuvent être réalisées au rythme de deux par jour et la durée est adaptée en fonction de la situation clinique.	ARL 8,49 · 18,76 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

Rééducation des maladies respiratoires, obstructives, restrictives ou mixtes (en dehors des situations d'urgence)	ARL 8,5 · 18,79 €
Rééducation respiratoire préopératoire ou post-opératoire	ARL 8,51 · 18,81 €
<p>Prise en charge kinésithérapique respiratoire du patient atteint de mucoviscidose.</p> <p>Comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> la kinésithérapie respiratoire de ventilation et de désencombrement, la réadaptation à l'effort, l'apprentissage de l'aérosolthérapie, des méthodes d'autodrainage bronchique, des signes d'alertes respiratoires. <p>La fréquence des séances de kinésithérapie dépend de l'âge et de l'état clinique du patient pouvant aller jusqu'à 2 séances par jour en cas d'encombrement important ou d'exacerbation</p> <p>Lorsque 2 séances non consécutives sont réalisées dans la même journée, chaque séance est cotée AMK 10.</p>	ARL 10 · 22,10 €
<p>Réadaptation respiratoire kinésithérapique pour les patients atteints de handicap respiratoire chronique et prise en charge individuelle.</p> <p>Comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> kinésithérapie respiratoire ; réentraînement à l'exercice sur machine ; renforcement musculaire ; éducation à la santé. <p>Conditions d'exécution et contre-indications conformes aux avis de la Haute Autorité de santé en vigueur.</p> <p>Conditions de facturation : Prise en charge par l'Assurance maladie pour Affection de Longue Durée « ALD » pour broncho-pneumopathie chronique obstructive « BPCO ». Séances d'une durée de l'ordre de 1h30 à raison d'une séquence de 20 séances en fonction de l'évolution de l'état clinique du patient.</p>	ARL 28 · 61,88 €
<p>Réadaptation respiratoire kinésithérapique pour les patients atteints de handicap respiratoire chronique en prise en charge de groupe de 2 à 4 personnes avec rééducation respiratoire en individuel.</p> <p>Comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> kinésithérapie respiratoire en prise en charge individuelle ; réentraînement à l'exercice sur machine ; renforcement musculaire ; éducation à la santé. <p>Conditions d'exécution et contre-indications conformes aux avis de la Haute Autorité de santé en vigueur.</p> <p>Conditions de facturation : Prise en charge par l'assurance maladie pour Affection de Longue Durée « ALD » pour broncho-pneumopathie chronique obstructive « BPCO ». Séances d'une durée de l'ordre de 1h30 à raison d'une séquence de 20 séances en fonction de l'évolution de l'état clinique du patient.</p>	ARL 20 · 44,20 €

ARTICLE 6 : RÉÉDUCATION DANS LE CADRE DES PATHOLOGIES MAXILLO-FACIALES ET OTO-RHINO-LARYNGOLOGIQUES

Rééducation maxillo-faciale en dehors de la paralysie faciale	ARL 7,99 · 17,66 €
Rééducation vestibulaire et des troubles de l'équilibre	ARL 8 · 17,68 €
Rééducation des troubles de la déglutition isolés	ARL 8,01 · 17,70 €

ARTICLE 7 : RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS VASCULAIRES

Rééducation pour artériopathie des membres inférieurs (claudication, troubles trophiques)	RAV 8,01 · 17,70 €
Rééducation pour insuffisance veineuse des membres inférieurs avec retentissement artériel et/ou troubles trophiques	RAV 7,99 · 17,66 €

RÉÉDUCATION POUR LYMPHŒDÈMES VRAIS (APRÈS CHIRURGIE ET/OU RADIOTHÉRAPIE, LYMPHŒDÈMES CONGÉNITAUX) PAR DRAINAGE MANUEL :

<ul style="list-style-type: none"> Pour un membre ou pour le cou et la face 	RAV 8 · 17,68 €
<ul style="list-style-type: none"> Pour deux membres 	RAV 9 · 19,89 €

Rééducation pour un lymphoedème du membre supérieur après traitement d'un cancer du sein, associée à une rééducation de l'épaule homolatérale à la phase intensive du traitement du lymphoedème.

INDICATIONS

Phase intensive du traitement du lymphoedème sous réserve de l'existence des critères suivants :

- différence de circonférence de plus de 2 cm à un niveau au moins du membre atteint par rapport au membre controlatéral,
- asymétrie des amplitudes passives entre les 2 épaules, survenue ou aggravée après traitement du cancer du sein,
- compliance à l'ensemble du traitement nécessairement associé au DLM (bandages),
- répercussion fonctionnelle importante (perte d'autonomie) due au lymphoedème et à la raideur de l'épaule

NON-INDICATIONS : La phase d'entretien du traitement et les soins palliatifs

CONTRE-INDICATIONS

- les pathologies aiguës loco-régionales du membre supérieur concerné non diagnostiquées ou traitées
- l'insuffisance cardiaque décompensée
- les tumeurs malignes non traitées
- l'hyperalgie de l'épaule
- la présence d'une chambre implantable du côté opéré en sous claviculaire
- la présence de matériel d'ostéosynthèse sous-cutané avec une partie externe, au niveau du membre supérieur à traiter

La durée de ces séances est de l'ordre de 60 mn. Elles comprennent des soins d'hygiène de la peau, la rééducation de l'épaule, le drainage lymphatique manuel et la pose de bandages.
Le nombre optimal de séances est de 10. Les cas exceptionnels nécessitant plus de 10 séances devront être précédés par un BDK.

Source : rapport d'évaluation de la HAS sur la prise en charge masso-kinésithérapique d'un lymphoedème et d'une raideur de l'épaule après traitement d'un cancer du sein – décembre 2012. La cotation de l'acte tient compte du bandage, et celui-ci ne peut pas faire l'objet d'un supplément pour bandage multicouche.

RAV 15,5 · 34,26€

Supplément pour bandage multicouche : un membre

RAV 1 · 2,21€

Supplément pour bandage multicouche : deux membres

RAV 2 · 4,42€

ARTICLE 8 : RÉÉDUCATION DES CONSÉQUENCES DES AFFECTIONS PÉRINÉOSPHINCTÉRIENNES

Rééducation périnéale active sous contrôle manuel et/ou électrostimulation et/ou biofeedback

RAB 8,5 · 18,79 €

ARTICLE 9 : RÉÉDUCATION DE LA DÉAMBULATION DU SUJET ÂGÉ

NB. Les actes ci-dessous sont réalisés en dehors des cas où il existe une autre pathologie nécessitant une rééducation spécifique.

Rééducation analytique et globale, musculo-articulaire des deux membres inférieurs, de la posture, de l'équilibre et de la coordination chez le sujet âgé

RPE 8,5 · 18,79 €

ARTICLE 10 : RÉÉDUCATION DES PATIENTS ATTEINTS DE BRÛLURES

NB. Les séances peuvent être réalisées au rythme de deux par jour en fonction de la situation clinique.

Rééducation d'un patient atteint de brûlures localisées à un membre ou à un segment de membre

RPB 8 · 17,68 €

Rééducation d'un patient atteint de brûlures étendues à plusieurs membres et/ou au tronc

RPB 9 · 19,89 €

ARTICLE 11 : SOINS PALLIATIFS

Prise en charge, dans le cadre des soins palliatifs, comportant les actes nécessaires en fonction des situations cliniques (mobilité, massage, drainage bronchique...), cotation journalière forfaitaire quel que soit le nombre d'interventions

PLL 12 · 26,52 €

KINÉBALNÉOTHÉRAPIE

Pour les actes du chapitre II, la kinébalnéothérapie donne lieu à supplément :

- en bassin (dimensions minimales : 2 m x 1,80 m x 0,60 m)
- en piscine (dimensions minimales : 2 m x 3 m x 1,10 m)

AMK 2,5 · 5,53 €

AMK 3,5 · 7,74 €